

# QUELLE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION A LA VILLE EN 2026 ?

2 février 2026

*Le 26 janvier dernier, notre Organisation ENSEMBLE CFE-CGC/ CFTC a rencontré M. le DGS pour évoquer les perspectives 2026 en terme de rémunérations accessoires.*

**LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE VA NÉCESSITER DE LA PART DE LA PROCHAINE MUNICIPALITÉ, UNE REDÉFINITION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.**

*" J'ai tout convoité et je n'ai joui de rien" Guy de Maupassant*

**En tout état de cause, l'Administration entend, en 2026:**

**1/ POURSUIVRE LA REFONTE DU RIFSEEP EN ALLANT NOTAMMENT PLUS LOIN DANS LA PRISE EN COMPTE DE L' EXPERTISE.**

*Nous avons souligné le risque de perturbation de la mobilité interne et demandé la mise en place de garanties indemnитaires pour les agents qui souhaiteront changer de domaine d'activité et perdront ainsi, leur "capital expertise".*

**2/ LE DISPOSITIF CIA SERA RECONDUIT EN 2026 AVEC DES MONTANTS QUI DÉPENDRONT DES CAPACITÉS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ DÉVOILÉES AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET EN AVRIL.**

L'Administration souhaite poursuivre le difficile " en même temps " entre une volonté de distinction financière individuelle et un désir de procéder à des harmonisations collectives.

***3/ Nous avons demandé que la DRH soit particulièrement vigilante sur les modalités de cette harmonisation appliquée dans chaque DGA afin notamment, de limiter les effets du " syndrome de Cour" constatés cette année.***

***Nous avons aussi demandé à l'Administration une communication claire sur les voies de recours concernant l'attribution du CIA.***

**LES AGENTS MÉCONTENTS PEUVENT ENGAGER DES PROCÉDURES DE RÉCLAMATION AUPRÈS DE LEUR N+1.**

***Actuellement, près de 200 procédures sont en cours d'examen.***

**AVEC ENSEMBLE CFE-CGC/ CFTC , LA QUESTION DU POUVOIR D'ACHAT EST AU CŒUR DES REVENDICATIONS !**